Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260306-2026_02_16-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 20 février 2026 **Date publication** 11 mars 2026 Présents : 16 Votants : 17	L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Jean-Luc MAHÉ, Chrystèle CADIN, Louis LE HÉRISSÉ, Daniel BOURGES, Pierrick GIBET, Martine JOUAN-TALIBART, Pascal BOINET, Patrick RABET, Élisabeth ROUTIER, Marie-Claude LESNE, Catherine CHÉNY, Dany LE DIGUERHER, Adeline MOISAN, Pascal CARLO **Absents :** Sandrine HERVY (pouvoir à Catherine CHÉNY) **Secrétaire :** Pascal CARLO

2026-02.16 – Devis pour la démolition d'une maison située sur la parcelle AB 144, rue du Beau Chêne

Lors du conseil du 19 juin 2025, le conseil municipal actait la démolition de l'ex-maison LE BOULANGER située rue du Beau Chêne sur la parcelle AB 144. Un diagnostic préalable pour déceler la présence de plomb et d'amiante a été réalisé à l'automne 2025.

La prestation demandée aux entreprises sollicitées comprend le désamiantage et la démolition du bâtiment :

- Clément PINCEMIN : 22 070 € HT (26 484 € TTC) ;
- Lavigne Démolition : 23 815 € HT (28 578 € TTC).

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Vu *la délibération n°2025-06.41 en date du 19 juin 2025 actant la démolition de ladite maison ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Louis LE HÉRISSÉ, 4ème adjoint ;*

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260306-2026_02_16-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le devis de l'entreprise Clément PINCEMIN pour un montant de 22 070 € HT (26 484 € TTC) pour les travaux de démolition et de désamiantage de la maison située sur la parcelle AB 144 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 6 mars 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Pascal CARLO

MAIRIE de HÉNON 22150 CÔTES D'ARMOR